Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 12 mars 2024
à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance

10.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Annonces du maire

10.04 Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire

10.05 Période de questions du public

10.06 Période de questions des membres du conseil

10.07 Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 6 février 2024.

10.08 Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du jeudi 22 février 2024.

10.09 Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Accorder un contrat à Location d'équipement Battlefield pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 56 234,85 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation ST-24-08, lot #2 - (3 soumissionnaires).

20.02 Accorder un contrat à Cojalac inc. pour des travaux de réfection de trottoirs et bordures à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 681 197,52 $ taxes et contingences incluses (contrat : 592 345,67 $ + contingences (15%): 88 851,85 $) - Appel d'offres public # 2024-02 (4 soumissionnaires). Autoriser un montant total incident de 119 943,56 $ incluant les taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.

20.03 Accorder un contrat de gré à gré à Les Constructions H2D inc., pour la construction du toit de la pergola au parc de l'Anse-aux-Rivard - Dépense totale de 120 714,67 $ taxes et contingences incluses (contrat: 114 966,35 $ $ + contingences : 5 748,32 $)

30 – Administration et finances

30.01 Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 janvier 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

30.02 Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2024 et autoriser une dépense de 136 421,41 $.

30.03 Autoriser une dépense maximale de 14 000 $, taxes incluses, au Centre des arts de la scène Pauline-Julien, pour les frais relatifs à la réalisation et au soutien technique de la présentation du spectacle de la Fête nationale le 23 juin 2024.

40 – Réglementation

40.01 Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

40.02 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 880, 5e Avenue.

40.03 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 847, 4e Avenue.

40.04 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec un garage double intégré à l'adresse sise au 945, 3e Avenue.

40.05 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction de deux (2) pergolas (constructions accessoires), deux (2) espaces aménagés en pavé uni et la construction d'un escalier extérieur pour l'amphithéâtre extérieur à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest.

40.06 Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 616 063, 6 616 064 et 6 615 898 du cadastre du Québec (16 312-16 322, boulevard Gouin) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

40.07 Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 618 324 à 6 618 325 du cadastre du Québec (399, rue Cherrier) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

40.08 Adopter un règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 $ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement. (0824-001)

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nommer monsieur Doug Hurley, maire d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL - Ouest-de-l'Île.

60 – Information

60.01 Dépôt de documents

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 10.07

2024/03/12
19:30

Dossier # : 1249452005

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 6 février 2024.

Il est recommandé:
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 6 février 2024.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-03-01 08:20

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1249452005

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 6 février 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes,* le conseil doit approuver le procès-verbal à la séance ordinaire suivante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 février 2024.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-02-23
Renee Paule LORISTON Analyste de dossiers	Edwige NOZA Secrétaire d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 10.08

2024/03/12
19:30

Dossier # : 1249452009

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du jeudi 22 février 2024

Il est recommandé:
D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du jeudi 22 février 2024.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-03-01 08:20

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1249452009

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du jeudi 22 février 2024

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes,* le conseil doit approuver le procès-verbal à la séance ordinaire suivante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 22 février 2024.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-02-23
Renee Paule LORISTON Analyste de dossiers	Edwige NOZA Secrétaire d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 10.09

2024/03/12
19:30

Dossier # : 1249452006

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est recommandé:
De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 12 décembre 2023;
De prendre acte du dépôt du compte rendu du comité de la sécurité publique de la circulation et des mesures d'urgence du lundi 15 janvier 2024.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-03-01 08:20

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1249452006

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du mardi 12 décembre 2023;
Dépôt du compte rendu du comité de sécurité publique de la circulation et des mesures d'urgence du lundi 15 janvier 2024.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-02-23
Renee Paule LORISTON Analyste de dossiers	Edwige NOZA Secrétaire d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2024/03/12
19:30

Dossier # : 1245880003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Location d'équipement Battlefield pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 56 234,85 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation ST-24-08, lot #2 - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Location d'équipement Battlefield, pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 56 234,85 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation ST-24-08, lot #2 - (3 soumissionnaires);

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-03-01 08:21

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1245880003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Location d'équipement Battlefield pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 56 234,85 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation ST-24-08, lot #2 - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics a procédé à une demande de prix portant le numéro ST-24-08 ayant pour objet la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque en prévision d'une crue printanière possible sur le territoire de l'arrondissement.
L'appel d'offres sur invitation a été lancé 2 février 2024 et l'ouverture des soumissions s'est tenue le 26 février 2024 à 11 h 00. L'invitation a été faite à trois (3) entreprises et trois (3) soumissions ont été reçues.

L'appel d'offres sur invitation s'est fait conjointement avec l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1235880007 - CA23 28 040 : Accorder un contrat à Pompaction Inc. pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 41 161,05 $, taxes incluses -Appel d'offres sur invitation ST-23-07, lot #2 - (2 soumissionnaires).
GDD 1217146006 - CA22 28 056 du 8 mars 2022 : Accorder un contrat à Location d'équipement Battlefield pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 41 908,39 $ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 22-19175, lot #2 - (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

La période de location se fera du 10 avril 2024 au 12 juin 2024.

Nom du soumissionnaire	PRIX (taxes incluses)
Location d'équipement Battlefield	56 234.85 $
Pompaction inc.	58 982.18 $
United Rentals of Canada inc.	96 122.55 $

Nous recommandons donc d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Location d'équipement Battledield, au prix de sa soumission soit, 56 234.85 $, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Soumissions conformes	Prix (avant taxes)	Autres (préciser)	Total (taxes incluses)
Location d'équipement Battlefield	48 910,50 $		56 234,85 $
Pompaction inc.	51 300,00 $		58 982,18 $
United Rentals of Canada inc.	83 601,00 $		96 122,55 $
Estimation externe	50 000,00 $		50 000,00 $
Coût moyen des soumissionnaires reçues			
(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			**70 446,53 $**
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			25,27%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)			
(la plus haute – la plus basse)			39 887,70 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			70,93%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			
(la plus basse conforme – estimation des professionnels)			6 234,85 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme – estimation des professionnels)/estimation x 100)			12,47%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Louise FRÉCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adriana GINDILA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-26

Trevor LANE
Directeur des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.02

2024/03/12
19:30

Dossier # : 1240543003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cojalac inc. pour des travaux de réfection de trottoirs et bordures à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 681 197,52 $ taxes et contingences incluses (contrat : 592 345,67 $ + contingences (15%): 88 851,85 $) - Appel d'offres public # 2024-02 (4 soumissionnaires). Autoriser un montant total incident de 119 943,56 $ incluant les taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.

1. d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 592 345,67 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2024-02);
2. d'autoriser une dépense de 88 851,85 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser un montant total incident de 119 943,56$ incluant taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-03-01 08:21

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1240543003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cojalac inc. pour des travaux de réfection de trottoirs et bordures à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 681 197,52 $ taxes et contingences incluses (contrat : 592 345,67 $ + contingences (15%): 88 851,85 $) - Appel d'offres public # 2024-02 (4 soumissionnaires). Autoriser un montant total incident de 119 943,56 $ incluant les taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement possède plus de 164 km de voies publiques. Les trottoirs et les bordures qui longent plusieurs de ces voies se détériorent au fil des ans. Il est requis de procéder à la réfection de ceux-ci pour maintenir le réseau routier fonctionnel et en bon état. Le projet consiste à faire la réfection de trottoirs et bordures dans l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève pour l'année 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28 244 - GDD: 1230543030 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la réfection des bordures et trottoirs du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement et ce, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières - volet réfection mineures de trottoirs (RMT) de l'année 2024 du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR).
CM23 0295 - GDD:1239796001 - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2023, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

DESCRIPTION

Des travaux de réfection mineurs de trottoirs et bordures seront effectués dans différentes rues locales et artérielles de l'arrondissement. Cela permettra d'assurer la fonctionnalité adéquate de ces infrastructures.

JUSTIFICATION

Afin d'effectuer la réfection de trottoirs et de bordures dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, un appel d'offres public (AO 2024-02) a été effectué par la secrétaire d'arrondissement du 22 janvier 2024 au 22 février 2024, conformément à la *Loi des cités et villes* et aux procédures de la Ville de Montréal et de l'arrondissement.
L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 février 2024 à 10 h 30 à la salle de réunion du 350A Montée de l'église, Montréal, Québec.

Quatre (4) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres public:

- Cojalac inc.
- Pavage d'amour inc.
- Uniroc Construction inc.
- Roxboro Excavation inc.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse monétaire des soumissions:

Soumissions conformes	Coût de base (t.t.i.)	Autres Budget contingent 15% (t.t.i.)	Total (t.t.i.)
Cojalac inc.	592 345,67 $	88 851,85 $	681 197,52 $
PAVAGES D'AMOUR INC	604 147,64 $	90 622,15 $	694 769,79 $
Uniroc Construction inc.	694 720,34 $	104 208,05 $	798 928,39 $
Roxboro Excavation inc	732 420,45 $	109 863,07 $	842 283,52 $
Dernière estimation	627 458,25 $	94 118,74 $	721 576,99 $

Coût Moyen des soumissions conformes reçues ($)	754 294,80 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme ($)	73 097,28 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	10,73%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	161 086,00 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	23,65%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	(40 379,47) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-5,60%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme ($)	13 572,27 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)	1,99%

Le tableau présentant l'analyse administrative est présenté en pièces jointes.

Il est recommandé au Conseil d'approuver le choix de la compagnie ''Cojalac inc.'' pour effectuer la réfection de trottoirs et de bordures dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense sera assumé par l'arrondissement et la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier(SIRR). L'arrondissement assumera la dépense pour les travaux dans les rues locales et

le SIRR assumera les travaux dans les rues artérielles.
Montant avec taxes à payer par le service des infrastructures du réseau routier de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du SIRR pour les travaux: 361 199,93 $ plus 15% de contingences: 54 179,99 $ pour un total de : 415 379,92 $

Montant incident avec taxes pour surveillance des travaux à payer par le service des infrastructures du réseau routier de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du SIRR : 41 919,38 $ plus 10% de contingences: 4191,94 $ pour un total de 46 111,32 $.

Montant incident prévisionnel avec taxes pour contrôle des matériaux pendant les travaux à payer par le Service des infrastructures du réseau routier de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du SIRR : 18 293,37 $ plus 10% de contingences: 1 829,34 $ pour un total de 20 122,71 $.

Un montant maximal de 481 613,95 $ taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 23-041 Programme 55859 . Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2024 et prévue au PDI 2023-2032 de la Ville-centre dans le programme 55859 - Programme du SIRR. Les crédits net de ristourne de 439 777,73 $ seront dédiés pour bordures et les trottoirs.

Montant avec taxes à payer par l'arrondissement: 231 145,74 $ plus 15 % de contingences: 34 671,86 $ pour un total de : 265 817,60 $
Montant incident avec taxes pour surveillance des travaux à payer par l'arrondissement : 22 634,21 $ plus 10% de contingences: 2 263,42 $ pour un total de 24 897,63 $
Montant incident prévisionnel avec taxes pour contrôle des matériaux pendant les travaux à payer l'arrondissement : 11 706,63 $ plus 10% de contingences: 1 170,66 $ pour un total de 12 877,29 $

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n.a.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n.a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

date de début: juin 2023
date de fin: août 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Mario DUGUAY, 26 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafed LARABI
ingenieur(e) - c/e

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-26

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.03

2024/03/12
19:30

Dossier # : 1240543002

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Les Constructions H2D inc., pour la construction du toit de la pergola au parc de l'Anse-aux-Rivard - Dépense totale de 120 714,67 $ taxes et contingences incluses (contrat : 114 966,35 $ $ + 5% de contingences : 5 748,32 $)

Il est recommandé:
1. D'autoriser une dépense totale de 120 714,67 $, taxes et 5 % de contingences incluses;

2. Accorder un contrat de gré à gré à Les Constructions H2D inc., pour la construction du toit de la pergola au parc de l'Anse-aux-Rivard - Dépense totale de 120 714,67 $ taxes et contingences incluses (contrat : 114 966,35 $ $ + contingences : 5 748,32 $)

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-03-06 16:48

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1240543002

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Les Constructions H2D inc., pour la construction du toit de la pergola au parc de l'Anse-aux-Rivard - Dépense totale de 120 714,67 $ taxes et contingences incluses (contrat : 114 966,35 $ $ + 5% de contingences : 5 748,32 $)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du réaménagement du parc de l'Anse-aux-Rivard, il a été construit une pergola en bois sauf que le toit de la pergola n'a pas pu être construit lors de la réalisation des travaux d'aménagement du parc. La pergola est sans toit depuis près de deux ans et cette situation peut accélérer sa détérioration.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consiste en la construction de ce qui suit:
1- Démolition de la membrane existante et préparation des travaux
2- Système de toiture - toit vert
3- Système de toiture - revêtement métallique
4- Gouttière
5- Solinage
5- Boiserie - Fascia et soffite

JUSTIFICATION

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 14 juin 2023 pour une ouverture le 5 juillet 2023. Quatre (4) entrepreneurs ont été invités. Aucune soumissions n'a été reçue à l'ouverture.
Nous avons sollicité l'entrepreneur *Les constructiona H2D inc* . après la date d'ouverture infructueuse des soumissions, vu qu'il été l'adjudicataire qui a effectué les travaux d'aménagement du parc afin qu'il effectue ces travaux durant l'été 2023. Celui-ci a refusé par manque de ressources. Cependant, il a démontré une ouverture pour effectuer les travaux pour le printemps/été 2024. Nous avons donc reçu une soumission de sa part le 6 février 2024.

Soumissions conformes	Coût de base (t.t.i.)	Autres Budget contingent 5% (t.t.i.)	Total (t.t.i.)
Les construction H2D inc.	114 966,35 $	5 748,32 $	120 714,67 $
Dernière estimation	58 626,90 $	8 794,04 $	67 420,94 $
Coût Moyen des soumissions conformes reçues ($)			120 714,67 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme ($)			- $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			0,00%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)			(120 714,67) $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			-100,00%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			53 293,73 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			79,05%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme ($)			(120 714,67) $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)			-100,00%

Malgré que la soumission est de 79,05% plus haute que l'estimation, mais vu que la pergola est sans toit depuis presque deux ans, et vu que le projet est de très petite ampleur et n'intéresse pas les entrepreneurs, Il est recommandé au conseil d'adjuger le contrat de gré à gré à Les constructions H2D inc. pour effectuer les travaux pour la construction du toit de la pergola au parc de l'Anse-aux-Rivard.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense est assumée entièrement par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n.a.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n.a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat: mai 2024
Fin du mandat; juillet 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-08
Hafed LARABI ingenieur(e) - c/e	Pierre Yves MORIN directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2024/03/12
19:30

Dossier # : 1249452007

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 janvier 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est recommandé:
De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 janvier 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-03-01 08:22

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1249452007

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 janvier 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 janvier 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-02-23
Renee Paule LORISTON Analyste de dossiers	Edwige NOZA Secrétaire d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2024/03/12
19:30

Dossier # : 1245880002

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2024 et autoriser une dépense de 136 421,41 $.

Il est recommandé :

1. D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2024 et autoriser une dépense de 136 421,41 $;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-03-01 08:22

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1245880002

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2024 et autoriser une dépense de 136 421,41 $.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, la Direction des travaux publics de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève voit à maintenir le marquage de la chaussée, afin de sécuriser le déplacement des usagers de la route. Ainsi, les travaux de marquage sont réalisés sur les réseaux artériels et locaux de l'arrondissement.
Conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), le présent sommaire recommande d'accepter l'offre de service de la Direction de l'entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la chaussée (DEESM) de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie relativement à la prise en charge des activités de marquage de la chaussée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1235880002 - CA23 28 013 - Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2023 et autoriser une dépense de 132 203,07 $, t.t.i.
GDD 1227146007 - CA22 28 059 - Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal , métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2022 et autoriser une dépense de 80 866,24 $.

GDD 1210364006 - CA21 28 149 du 4 juin 2021 : Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2021 et autoriser une dépense de 72 202,29 $.

DESCRIPTION

La mission de la DEESM est d'offrir un cadre de vie sécuritaire et agréable à la population des arrondissements montréalais qu'elle dessert en sécurisant la chaussée grâce au marquage.
Ainsi, la DEESM nous présente son offre pour l'année 2024 pour les services suivants :

Marquage sur la chaussée :

Volumétrie de l'arrondissement

Type de marquage	**Quantité planifié 2024**
Ligne d'arrêt (unité)	544
Passage écolier blanc (mètre linaire)	787
Passage écolier jaune (mètre linaire)	163
Passage piéton (unité)	0
Dos d'âne (unité)	0
Flèche (unité)	130
Boîte de jonction (mètre carré)	43
Ligne de piste cyclable (mètre linaire)	9 000
Piste cyclable chevrons et vélos (unité)	412
Piste cyclable macle, flèche vélo (unité)	114
Piste cyclable ligne d'arrêt (unité)	53
Piste cyclable passage écolier (unité)	0
Piste cyclable pictogramme (unité)	0
Ligne axiale (mètre linaire)	64 600
Lignes axiales approche d'intersection de 30 mètres (unité)	0
Pictogramme écolier (unité)	0
Pictogrammes 30 KM (unité)	0
Ligne de guidage (unité)	0
Ligne de mesure d'apaisement (mètre linaire)	0
Zone hachurée (mètre linaire)	449
Caserne de pompier et boite de jonction de piste cyclable (unité)	0
Piste cyclable zone d'arrêt d'autobus (unité)	3

La date précise du début de la saison dépend des conditions météorologiques et sera communiquée à l'arrondissement au début du mois d'avril 2024.
La date précise de la fin de la saison sera confirmée au mois de septembre 2024.

Certains types de marquage ont été identifiés comme étant prioritaires et l’objectif est de les réaliser avant le 15 juillet 2024.

Calendrier de marquage

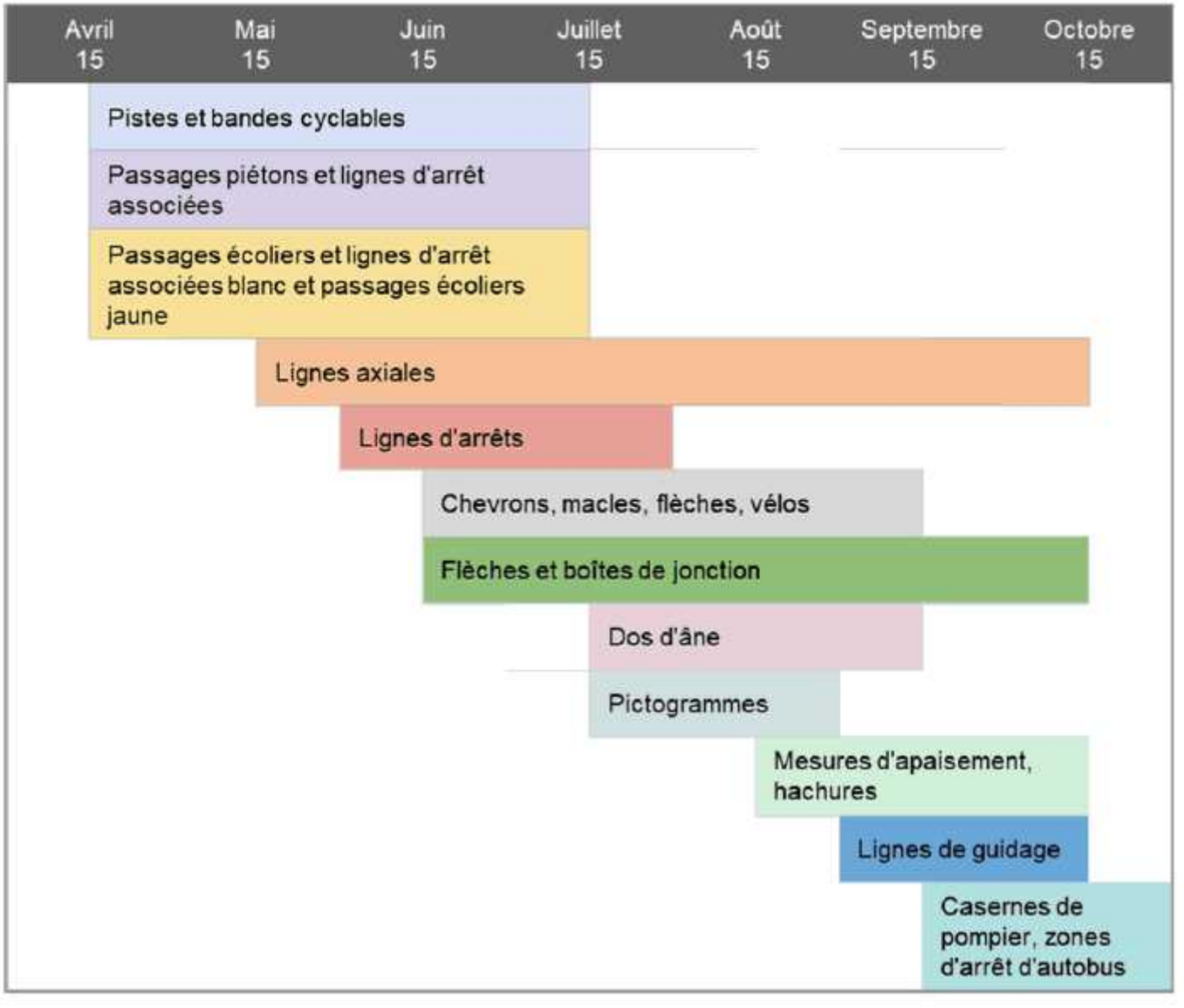

Le montant pour l'entretien des éléments de marquage mentionnés dans le tableau ci-dessus est de 136 421,41 $, pour 2024.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève ne possède pas les effectifs et l'outillage requis pour faire du marquage de la chaussée à grande échelle. Tous les employés de la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie détiennent une technologie de pointe et sont spécialisés dans ce domaine.
L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie effectue le marquage pour plusieurs autres arrondissements de la Ville de Montréal. En acceptant son offre de services, les travaux de marquage de l'arrondissement débuteront en même temps que ceux des autres arrondissements et évolueront au même rythme. Cela permettra de garantir l'uniformité du travail au niveau de la qualité à travers l'île de Montréal ainsi que l'optimisation des coûts et, en général, des opérations de marquage pour la Ville de Montréal.

L'acceptation de l'offre de service de la DEESM de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie favorise la consolidation de la gestion centralisée des activités reliées au marquage et minimise le coût de gestion ainsi que les interventions requises pour les arrondissements clients.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 136 421,41 $, est prévue au budget de fonctionnement de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.
La source de financement pour couvrir cette dépense est détaillée dans l'intervention financière jointe au présent dossier.
La DEESM accordera une place prépondérante à la saine gestion financière du service offert, tout en respectant annuellement règlement sur les tarifs de chaque arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de la priorité 19 du Plan stratégique Montréal 2030:
- Sécuriser les usagers du réseau public, en sécurisant la chaussée grâce au marquage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus de la prestation de services par le conseil d'arrondissement, l'arrondissement devra avoir recours à des fournisseurs externes pour assurer un entretien adéquat du marquage sur la chaussée.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un disque partagé sera créé par la DEESM pour notre arrondissement afin de communiquer les procédures spécifiques aux activités et les documents suivants :
· Plan du marquage actualisé;
· Rapport d'avancement hebdomadaire
· Liste des personnes-ressources

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Louise FRÉCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine ROUSSEAU, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Catherine ROUSSEAU, 23 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-02-13
Adriana GINDILA Secrétaire de direction	Trevor LANE Directeur des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.03

2024/03/12
19:30

Dossier # : 1249350007

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 14 000 $, taxes incluses, au Centre des arts de la scène Pauline-Julien, pour les frais relatifs à la réalisation et au soutien technique de la présentation du spectacle de la Fête nationale le 23 juin 2024.

Il est recommandé :
- D'autoriser une dépense maximale de 14 000 $, taxes incluses, au Centre des arts de la scène Pauline-Julien, pour les frais relatifs à la réalisation et au soutien technique de la présentation du spectacle de la Fête nationale le 23 juin 2024.

- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-03-01 08:23

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1249350007

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 14 000 $, taxes incluses, au Centre des arts de la scène Pauline-Julien, pour les frais relatifs à la réalisation et au soutien technique de la présentation du spectacle de la Fête nationale le 23 juin 2024.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève organise à chaque année des célébrations de la Fête nationale du Québec pour ses citoyens. Cette année, l'événement aura lieu le 23 juin 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'arrondissement organise cet événement dans le but de susciter la participation, la solidarité et la fierté de tous les Québécois et Québécoises de l'arrondissement. Un spectacle en plein air est offert aux citoyens, et l'arrondissement a fait appel au Centre des arts de la scène Pauline-Julien, un de ses organismes partenaires, afin qu'ils nous fournissent le service technique et l'expertise nécessaires à la réalisation de ce spectacle.

JUSTIFICATION

L'arrondissement n'employant pas de techniciens possédant l'expertise nécessaire à la réalisation du spectacle, faire appel au Centre des arts de la scène Pauline-Julien permet non seulement de maintenir le même niveau d'activités offert à la population depuis les dernières années, mais aussi d'encourager un organisme local, soit notre diffuseur culturel officiel. L'arrondissement sollicite le Centre des arts de la scène Pauline-Julien depuis les 20 dernières années, et leur performance a été plus que satisfaisante.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'organisme fournira une facture pour couvrir les frais relatifs à la présentation du spectacle de la Fête nationale.
La dépense sera imputée à la clé budgétaire suivante :

2408.0010000.301117.07189.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit :
- Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision;
- Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette autorisation, l'arrondissement ne pourra pas organiser de spectacle de la même ampleur que par les années précédentes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-22

Marika MERCURE
Régisseur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (ile bizard-outremont)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.01

2024/03/12
19:30

Dossier # : 1249350008

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

Il est recommandé :
D'autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

L'événement est le suivant :

Événements	**Lieux et achalandage prévus**	**Dates**
Portes ouvertes - Jardin d'enfants Le Tournesol de l'Île Bizard (occupation du domaine public)	Territoire de l'arrondissement	1 mai 2024

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-03-01 08:23

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1249350008**
Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser la tenue de cet événement public pour une période temporaire, pour l'événement identifié.
Dans le cadre de ces événements, des dérogations de diverses natures sont nécessaires afin de les conformer au Règlement CA28 0064 sur la propreté et les nuisances de l'arrondissement, soit la vente d'objets, l'utilisation d'appareils de cuisson, le bruit, etc.
Nous demandons au conseil d'arrondissement d'autoriser les demandes de dérogations ci-dessous.
Il est à noter que les autorisations seront demandées aux tiers selon leurs compétences (Service de sécurité incendie de Montréal, Sécurité publique, service ambulancier, etc.).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 28016 - 2 février 2024 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1249350006)
CA23 28220 - 7 novembre 2023 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1239350041)
CA23 28169 - 5 septembre 2023 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1239350031)
CA23 28155 - 4 juillet 2023 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1239350029)
CA23 28125 - 6 juin 2023 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1239350028)
CA23 28070 - 4 avril 2023 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1239350015)
CA22 28280 - 6 décembre 2022 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de

l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1227593023)
CA22 28164 - 5 juillet 2022 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1227593014)
CA22 28135 - 7 juin 2022 - Entériner la décision d'autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1227593011)
CA22 28075 - 5 avril 2022 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et édicter les ordonnances pour la vente d'objets, l'utilisation d'appareils de cuisson et le bruit. (GDD 1227593006)
CA22 28033 - 1 février 2022 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1227593001)
CA21 28199 - 6 juillet 2021 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1217593020)
CA20 28215 - 1er septembre 2020 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1207593020)

DESCRIPTION

Les événements publics présentés dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative.

Événements	**Lieux et achalandage prévus**	**Dates**
Portes ouvertes - Jardin d'enfants Le Tournesol de l'Île Bizard (occupation du domaine public)	Territoire de l'arrondissement	1 mai 2024

JUSTIFICATION

La présentation d'événements publics dans l'arrondissement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires.
Cette dérogation permettra ainsi d'ajouter des éléments comme la cuisson d'aliments, de la musique et de faire la vente de produits dérivés, si applicable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation de l'événement seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 car il permet d'accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours, l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-22

Marika MERCURE
Régisseur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (ile bizard-outremont)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2024/03/12
19:30

Dossier # : 1249606003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 880, 5e Avenue correspondant au lot numéro 4 589 440 du cadastre du Québec.

Il est recommandé :
D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 880, 5e Avenue correspondant aux lots numéro 4 589 440 du cadastre du Québec.

Avec les matériaux suivants :

· Revêtement de maçonnerie Permacon Laffit Alto Nuancé Gris Chambord;
· Revêtement horizontale déclin de vinyle de couleur Kaki;
· Fascias, soffites, fenêtres, portes tels que les existants;
· Toiture en bardeau d'asphalte de couleur existante.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-03-01 08:23

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1249606003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 880, 5e Avenue correspondant au lot numéro 4 589 440 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis d'agrandissement numéro 3003333015 a été déposée le 8 janvier 2024 pour agrandir une résidence unifamiliale isolée tel que présenté au plan de construction numéro 23485 réalisé par Hugo Castonguay, technologue chez HUGO CONCEPTION en date du 12 août 2023 et au plan d'implantation dossier numéro 1494-100, minute numéro 5822 réalisé par François DANIS, arpenteur-géométre chez HORIZON ARPENTEURS-GÉOMÉTRES inc. en date du 21 décembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le projet déposé est de modifier et agrandir la résidence unifamiliale isolée au 880, 5e Avenue à L'Île-Bizard.
L'agrandissement proposé s'insère sur le côté droit de la maison existant. Il y aura un retrait de 1,5 m par apport de la partie existante. Cet agrandissement visera à ériger un garage attaché et la création de l'espace habitable à l'étage, destiné pour des chambres. La maison existant est de style « cottage » avec son grand mur pignon, sa faible ornementation et ses contours noirs. L'agrandissement proposé aura une superficie au sol de 62,7 m2 et augmentera la superficie de planchers de 125,45 m2. La hauteur de la maison reste telle que l'existant soit 8,2 m. Les matériaux choisis sont un parement extérieur en pierre Lafitt Alto de Permacon couleur gris chambord et en déclin de vinyle de couleur Kaki. Les revêtements choisis sont les mêmes que ceux récemment autorisés pour la construction de la maison existante.

La résidence visée par la demande est voisine de deux (2) résidences unifamiliales l'un d'un (1) étage et la seconde de deux (2) étages. Son alignement ne change pas par rapport aux constructions voisines immédiates.

Le milieu d'insertion est très hétéroclite avec des bungalows de petits gabarits et parsemés de cottages de différents styles architecturaux. Notons que le secteur subit une certaine pression dans laquelle de nouveaux propriétaires acquirent des propriétés du secteur pour démolir et construire une nouvelle résidence. Souvent les nouvelles résidences proposées tendent vers une architecture actuelle.

Finalement, il faut rappeler que le secteur est déstructuré.

JUSTIFICATION

La demande est assujettie aux articles 14, 15, 32.11 et 32.12 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment principal. Le projet a été évalué par le comité d'urbanisme et les membres y sont favorables avec les modifications apportées.

Il est proposé,

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de PIIA, afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 880, 5e Avenue correspondant aux lots numéro 4 589 440 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Permis de transformation : 784$
Traitement PIIA : 583.20$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 20 février 2024
Conseil d'arrondissement : 12 mars 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-02-21
Radoslav TODOROV Conseiller en aménagement	Sylvain PROVENCHER Directeur DAUSE

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.03

2024/03/12
19:30

Dossier # : 1249606002

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 847, 4e Avenue correspondant aux lots numéro 4 589 498, 5 057 689, 5 057 690, 5 057 691 et 5 057 692 du cadastre du Québec.

Il est recommandé :
D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 847, 4e Avenue correspondant aux lots numéro 4 589 498, 5 057 689, 5 057 690, 5 057 691 et 5 057 692 du cadastre du Québec.

Avec les matériaux suivants :

· Revêtement de maçonnerie Permacon Laffit Nuancé Gris Newport;
· Revêtement horizontale Kaycan Davinci Manoir;
· Fascias, soffites, fenêtres, portes de couleur noir;
· Toiture en bardeau d'asphalte de couleur Everest Gris.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-03-01 08:24

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1249606002

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 847, 4e Avenue correspondant aux lots numéro 4 589 498, 5 057 689, 5 057 690, 5 057 691 et 5 057 692 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis d'agrandissement numéro 3003328641 a été déposée le 8 décembre 2023 pour agrandir une résidence unifamiliale isolée tel que présenté au plan de construction numéro 22.105 réalisé par Francis Grigras, technologue d'architecture LA CABANE en date du 09 juin 2023 et au plan d'implantation dossier numéro 1494-123, minute numéro 5292 réalisé par François DANIS, arpenteur-géomètre chez HORIZON ARPENTEURS-GÉOMÉTRES inc. en date du 26 avril 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le projet déposé est de modifier et agrandir la résidence unifamiliale isolée au 847, 4e Avenue à L'Île-Bizard.
L'extension proposée s'insère sur le côté gauche de la maison existant. Le projet vise à transformer la véranda en « mud room » et ainsi créer de cet espace l'entrée principale de la résidence en supprimant la porte d'entrée actuelle. La maison apparaît de style « cottage » avec une silhouette de maison à toit mansardé. L'extension proposée couvrira une superficie au sol de 15,84 m2 et augmentera la superficie d'implantation au sol de bâtiment à 112,46 m2. Le projet vise également le remplacement du revêtement de pierre et l'installation de deux (2) nouvelles fenêtres, le tout en façade avant. Les matériaux choisis sont un parement extérieur en pierre Lafitt de Permacon couleur gris Newport et en déclin de vinyle Kaycan DaVinci Manoir. Le revêtement de vinyle choisi reste le même que l'existant.

Rappelons que depuis l'installation des services d'égout et d'aqueduc en 2014, le secteur est voué à une transformation urbaine. Il y a notamment le remembrement de lots et terrains pour la réalisation de projets résidentiels individuels. À l'heure actuelle, bien qu'il y ait

certaines portions avec un peu plus d'homogénéité et d'harmonie, le secteur reste tout de même assez hétéroclite. En effet, on retrouve de vieux chalets et des bungalows de petits et moyens gabarits et parsemés de cottages d'inspiration zen et traditionnelle. Mais, il en dégage quand même une tendance à un style traditionnel. Le secteur subit toujours une certaine pression dans laquelle de nouveaux propriétaires acquièrent des propriétés pour démolir et construire une nouvelle résidence. C'est l'un des secteurs des Avenues qui semble détenir une forme d'harmonie. Le milieu d'insertion est caractérisé par des résidences deux étages avec une petite largeur frontale ou des résidences d'un étage avec de grandes largeurs frontales.

JUSTIFICATION

La demande est assujettie aux articles 14, 15, 32.11 et 32.12 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment principal. Le projet a été évalué par le comité d'urbanisme et les membres y sont favorables avec les modifications apportées.

Il est proposé,

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de PIIA, afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 847, 4e Avenue correspondant aux lots numéro 4 589 498, 5 057 689, 5 057 690, 5 057 691 et 5 057 692 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Permis de transformation : 588$
Traitement PIIA : 267$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 20 février 2024
Conseil d'arrondissement : 12 mars 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements

administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-21
Radoslav TODOROV Conseiller en aménagement	Sylvain PROVENCHER Directeur DAUSE

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.04

2024/03/12
19:30

Dossier # : 1249606001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec un garage double intégré à l'adresse sise au 945, 3e Avenue correspondant au lot numéro 4 589 509 du cadastre du Québec.

Il est recommandé :
D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec un garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 945, 3e Avenue correspondante au lot no 4 589 509 du cadastre du Québec sous la condition suivante :

· Planter deux (2) arbres dans la cour avant.

Et avec les matériaux suivants :

· Pierre Permacon modèle Mondrian de couleur gris scandinave;
· Revêtement horizontale modèle Canexel 6" de couleur granite de Maibec;
· Fascia, soffite, fenêtre, garde-corps, porte, portes de garage et poutre couleur noir de gentek;
· Toiture en bardeau d'asphalte modèle Mistique de couleur noir deux (2) tons de BP.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-03-01 08:24

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1249606001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec un garage double intégré à l'adresse sise au 945, 3e Avenue correspondant au lot numéro 4 589 509 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction numéro 3003310738 a été déposée le 3 octobre 2023 pour ériger une nouvelle résidence unifamiliale isolée telle que montrée au plan de construction réalisé par DESSINS DRUMMOND numéro 314-23-(32-P-66493) en date du 6 octobre 2023 et révisé le 22 janvier 2024, au plan d'implantation dossier numéro 1494-119, minute numéro 5637 réalisé par François DANIS, arpenteur-géométre chez HORIZON ARPENTEURS-GÉOMÉTRES inc. en date du 3 octobre 2023 et modifié le 29 janvier 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le projet vise à la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec un garage double intégré sur la 3e avenue.
La nouvelle construction sera érigée sur le lot numéro 4 589 509, qui est actuellement vacant. Le lot visé a une forme régulière avec une largeur frontale de 22,86 m, une profondeur de 32,37 m et une superficie de 740 m². La résidence sera centrée sur le terrain avec des marges conformes à la grille des usages et normes de la zone R1-141.

Le style architectural proposé tend vers un style zen/traditionnel avec une façade avant principale relativement symétrique, avec un petit jeu de volume, une toiture principale de forme 4 versants, l'utilisation de deux (2) parements extérieurs de teintes sobres. Elle est également intégrée de quelques éléments architecturaux qui s'inspirent des tendances d'aujourd'hui avec des fenêtres de forme asymétrique de couleur noire et des portes de garage en aluminium de couleur noire. Les dimensions proposées seront d'une largeur frontale de 17,18 m, une profondeur de 13,38 m sur une superficie de 216 m² avec une hauteur de +/- 6,60 m.

Le milieu d'insertion est très hétéroclite avec des bungalows de petits gabarits et parsemés de cottages de différents styles traditionnels érigés récemment. Notons que le secteur subit une certaine pression dans laquelle de nouveaux propriétaires acquirent des propriétés du secteur pour démolir et construire une nouvelle résidence. Souvent les nouvelles résidences proposées tendent vers une architecture d'inspiration zen.
La future résidence sera voisine de plusieurs résidences construites dans les années 50 et 60. La proposition avec son inspiration de maison zen aura certaines similitudes avec des résidences récemment construites sur la 3e avenue notamment le 886, 888, 891, 895, 902, 906, 910 et 925 3e Avenue, etc.

Finalement, l'alignement des constructions sera assez similaire aux résidences voisines avec une différence de plus ou moins 2 mètres.

JUSTIFICATION

La demande est assujettie aux articles 14, 15, 32.11 et 32.12 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment principal. Le projet a été évalué par le comité d'urbanisme et les membres y sont favorables avec les modifications apportées.

Il est proposé,

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de PIIA, afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 945, 3e Avenue correspondant au lot numéro 4 589 509 du cadastre du Québec sous la condition suivante :

- Planter deux (2) arbres dans la cour avant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Permis de construction: 7 350$
Traitement PIIA : 535$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 20 février 2024
Conseil d'arrondissement : 12 mars 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-02-21
Radoslav TODOROV Conseiller en aménagement	Sylvain PROVENCHER Directeur DAUSE

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.05

2024/03/12
19:30

Dossier # : 1247905003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction de deux (2) pergolas (constructions accessoires), deux (2) espaces aménagés en pavé uni et la construction d'un escalier extérieur pour l'amphithéâtre extérieur à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.

Il est recommandé :
D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction de deux (2) pergolas (constructions accessoires), deux (2) espaces aménagés en pavé uni et la construction d'un escalier extérieur pour l'amphithéâtre extérieur à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-03-01 08:24

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1247905003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction de deux (2) pergolas (constructions accessoires), deux (2) espaces aménagés en pavé uni et la construction d'un escalier extérieur pour l'amphithéâtre extérieur à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis no 3003341199 a été déposée le 1er février 2024 pour débuter l'aménagement d'une scène extérieure à la salle Pauline-Julien. À cette fin, il y aura la construction de deux (2) pergolas, deux (2) espaces aménagés en pavé uni et la construction d'un escalier pour la scène extérieure tel qu'indiqué au plan projet no 2023-91-008 de ArchiFirme réalisé en date du 1er décembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA24 28 020 en date du 6 février 2024
Aménagement extérieur :

- Aménager un sentier;
- Planter des arbres et des arbustes;
- Entretenir et remplacer de l'éclairage extérieur.

DESCRIPTION

La demande fait suite à la phase 1 de l'aménagement extérieur du Cégep Gérald-Godin qui a été autorisée par résolution no CA24 0028 020 en date du 6 février dernier et d'une recommandation favorable au comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 12 décembre dernier. Elle consistait à la réalisation de travaux d'aménagement extérieur sur la propriété du Cégep Gérald-Godin avec l'aménagement d'un sentier piétonnier, l'installation de nouveaux éclairages et la plantation d'arbres et d'arbustes. Dans la présente demande, elle vise à la réalisation de l'amphithéâtre extérieur. Le projet sera l'aménagement d'une plateforme en pavé uni pour la scène extérieure avec un escalier donnant accès au buté. Deux (2) pergolas

seront construites dont une utilisée pour la billetterie et la seconde pour la régie (équipements accessoires pour la scène).
Petit rappel que c'est en 1999 que le ministère de l'Éducation inaugure le Cégep Gérald-Godin au 15 615, boul. Gouin Ouest à Sainte-Geneviève. C'est le premier et seul établissement d'enseignement collégial francophone situé à l'ouest de l'île de Montréal. Il est érigé dans l'ancien noviciat des Pères de Sainte-Croix d'une architecture lombarde auquel a été ajouté une annexe contemporaine qui déploie notamment la salle Pauline-Julien dédiée à la promotion de la culture francophone à l'Ouest-de-l'Île et à l'est de Vaudreuil-Soulanges. D'ailleurs, ce dernier a gagné plusieurs prix d'architecture, dont le prix d'excellence de la revue Canadian *Architect* . Deux (2) annexes supplémentaires ont été ajoutées dont la plus récente en 2022 afin de notamment accueillir de nouveaux espaces et nouveaux programmes. Quant au bloc sportif qui a fait l'objet d'un récent avis favorable au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de février 2023 et d'une approbation au conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 (résolution no CA23 28 053), les travaux devraient débuter au ou à la fin du printemps 2024.

Dans la foulée des récents projets notamment en améliorant les accès à la propriété, la convivialité et la sécurité, l'établissement collégial souhaite aménager un amphithéâtre extérieur à la salle Pauline-Julien pour des représentations artistiques extérieures en saison estivale, tel qu'il était souhaité depuis plusieurs années. Dans ce sens, le projet déposé consiste à la réalisation d'une extension de la scène intérieure vers l'extérieure en aménageant une petite surface en pavé uni sur une superficie de 33,4m2. Un escalier en bois sera aménagé sur le long de l'amphithéâtre faisant un lien entre la régie et la scène extérieure. Une billetterie sera construite de 2,13m sur 2,16m posée sur le muret de béton existant et prendra la forme d'une pergola (construction à aire ouverte). Pour la production des présentations artistiques, une régie de 4,7m sur 3,65m sera construite prenant également la forme d'une pergola. Elle sera posée sur une nouvelle dalle de béton. Au pourtour de celle-ci, du pavé uni sur une surface d'environ 70m2 sera posé afin d'accueillir les personnes à mobilité réduite pour une accessibilité universelle.

Finalement, les interventions énumérées permettront de bonifier l'expérience de la cour arrière de l'établissement collégial et particulièrement en ce qui concerne l'établissement de la future scène extérieure réalisée par la salle Pauline-Julien.

JUSTIFICATION

La demande de transformation, de modification et de remplacement d'un élément végétal et construit est assujettie aux articles 21.1 et 21.2 relatif au secteur grande propriété à caractère institutionnel du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
Le projet a été évalué par le comité d'urbanisme et les membres y sont favorables.

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de PIIA, permettre la construction de deux (2) pergolas, deux (2) espaces aménagés en pavé uni et la construction d'un escalier pour la scène extérieure à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Certificat d'autorisation : 233,20$
Traitement PIIA : 233,20$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements

climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 20 février 2024
Conseil d'arrondissement : 12 mars 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2024-02-21
Michael LEDOUX conseiller(ere) en amenagement	Sylvain PROVENCHER Directeur DAUSE	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.06

2024/03/12
19:30

Dossier # : 1247905002

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 616 063, 6 616 064 et 6 615 898 du cadastre du Québec (16 312-16 324, boulevard Gouin) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

Il est recommandé:
D'accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 616 063, 6 616 064 et 6 615 898 du cadastre du Québec (16 312-16 324, boulevard Gouin) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-03-01 08:25

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1247905002

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 616 063, 6 616 064 et 6 615 898 du cadastre du Québec (16 312-16 324, boulevard Gouin) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

CONTENU

CONTEXTE

Faisant suite au dépôt d'une demande de permis de lotissement no 3003341816 pour la subdivision du lot existant no 3003342337 (16 312-16 324, boul Gouin Ouest) pour un remembrement et l'ajout d'un nouveau, le conseil d'arrondissement doit statuer par résolution à l'effet d'accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur composée des lots projetés 6 616 063, 6 616 064 et 6 615 898du cadastre du Québec établi par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc ou d'accepter que le propriétaire cède gratuitement à la Ville une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site, qui de l'avis de la Ville convenant à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) que le demandeur doit verser à l'arrondissement.
Cette demande fait suite à la démolition d'immeuble au 16 322, boul. Gouin Ouest à la demande de démolition d'immeuble a été déposée au bâtiment principal le 25 mai 2023. Un avis public sur le site et sur le site internet de l'arrondissement invitait toute personne souhaitant se prononcer sur le projet de démolition bénéficiaient alors d'un délai de 10 jours pour transmettre une opposition. Aucune personne ne s'est manifestée. Suite à cet avis public, la demande a été exposée auprès des membres du comité d'étude sur la démolition d'immeuble lors de la séance du 17 octobre 2023. Les membres ont approuvé la démolition d'immeuble et également le projet de réutilisation. Ce dernier consiste à subdiviser le terrain visé pour la construction de trois (3) multifamiliales isolées de quatre (4) logements chacun. Suivant la décision du comité, aucune demande d'opposition n'a été exprimée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

La propriété visée par la demande est située dans l'une des plus anciennes parties de Sainte-Geneviève entre les rues Chauret et Barbeau. Le noyau paroissial est à proximité avec la présence de l'église Sainte-Geneviève, le presbytère, l'ancien couvent accompagné de grandes résidences. La partie ou est située le bâtiment visé par la demande, est celle qui jadis était occupée par des maisons boutiques d'artisans. Aujourd'hui, le secteur a subi beaucoup de pression urbaine dans les années 60. Nous pouvons d'ailleurs le constater avec la présence de gros immeubles résidentiels de 6, 12 et 36 logements d'influence fonctionnaliste ce qui veut dire que le bâtiment s'exprime davantage par son usage que par sa forme. D'ailleurs, cette influence architecturale a eu beaucoup d'influence à Sainte-Geneviève dans les années 60, 70 et 80.
Le lot existant no 6 290 786 visé par le projet de subdivision et de remembrement à une largeur de 25,94m, une profondeur de 33,66m et une superficie de 892,4m^2. Le lot qui sera seulement visé par un remembrement a quant à lui une largeur de 19,49m, une profondeur de 37,73m sur une superficie de 581, 2m^2. Dans ce contexte de subdivision et de remembrement, trois (3) lots seront créés.

Le premier lot sera créé (6 615 898) avec une largeur de 15,18m, une profondeur de 33,66m et une superficie de 506,8m^2. Un second lot sera créé (6 616 064) avec une largeur de 15,06m, une profondeur de 36,04m et une superficie de 514,3m^2. Finalement, un troisième lot sera remembré 15,11m, une profondeur de 37,73m et une superficie de 502,9m^2. Les trois nouveaux lots accueilleront une résidence multifamiliale isolée de quatre (4) logements.

À titre d'information, au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal, le terrain visé principalement par une subdivision a une valeur de 277 800$. Selon cette information, le montant des frais de parc devrait avoisiner +/-27 778$.

L'évaluation du terrain sera réalisée par un évaluateur agréé selon la valeur marchande. Le montant n'est pas encore fourni.

JUSTIFICATION

Projet d'un projet de subdivision d'un terrain existant dans le cadre aux fins de frais de parc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant approximatif à recevoir, selon le rôle foncier : 277 800$ (À titre d'information)
Valeur marchande : À évaluer par l'évaluateur (10% de frais est évalué selon la valeur marchande)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 12 mars 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2024-02-21
Michael LEDOUX conseiller(ere) en amenagement	Sylvain PROVENCHER Directeur DAUSE

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.07

2024/03/12
19:30

Dossier # : 1247905001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 618 324 à 6 618 325 du cadastre du Québec (399, rue Cherrier) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

Il est recommandé :
D'accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 618 324 à 6 618 325 du cadastre du Québec (399, rue Cherrier) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-03-01 08:25

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1247905001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 618 324 à 6 618 325 du cadastre du Québec (399, rue Cherrier) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

CONTENU

CONTEXTE

Faisant suite au dépôt d'une demande de permis de lotissement no 3003341816 pour la subdivision du lot existant no 4 298 922 (399, rue Cherrier) pour créer deux (2) lots no 6 618 324 et 6 618 325, le conseil d'arrondissement doit statuer par résolution à l'effet d'accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur composée des lots 6 618 324 et 6 618 325 du cadastre du Québec établi par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc ou à l'effet d'accepter que le propriétaire cède gratuitement à la Ville une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site, qui de l'avis de la Ville convenant à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) que le demandeur doit verser à l'arrondissement. Le 12 octobre 2023, une demande de démolition d'immeuble a été déposée au bâtiment principal et au bâtiment accessoire. Un avis public sur le site et sur le site internet de l'arrondissement invitait toute personne souhaitant se prononcer sur le projet de démolition bénéficiaient alors d'un délai de 10 jours pour transmettre une opposition. Aucune personne ne s'est manifestée. Suite à cet avis public, la demande a été exposée auprès des membres du comité d'étude sur la démolition d'immeuble lors de la séance du 21 novembre 2023. Les membres ont approuvé la démolition d'immeuble et également le projet de réutilisation. Ce dernier consiste à subdiviser le terrain visé pour la construction de deux (2) multifamiliales isolées de quatre (4) logements chacun. Suivant la décision du comité, aucune demande d'opposition n'a été exprimée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

La propriété visée par la demande est située dans la portion centrale de L'Île-Bizard entre les rues des Prés et Saint-Charles à proximité de son cœur paroissial. Elle est à l'intérieur du secteur de valeur exceptionnelle de L'Île-Bizard au Règlement sur les PIIA no CA28 0015 et tel que prescrit au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.
C'est un secteur à la limite du cœur de village. Son milieu d'insertion est assez typique de cette situation composée de terrains irréguliers d'une surface petite ou moyenne occupés par un bâtiment principal. Les usages sont assez variés avec de la résidence unifamiliale, bifamiliale, trifamiliale, multifamiliale et commercial.

Le lot existant no 4 298 922 à subdiviser a une largeur de 55,56m, une profondeur de 61,86m et une superficie de 3351,8m^2. Le premier lot créé (6 618 324) aura une largeur de 29,06m, une profondeur de 65,22m et une superficie de 1668,2m^2. Le second lot créé (6 618 325) aura une largeur de 26,50m, une profondeur de 61,86m et une superficie de 1683,6m^2. Les deux (2) nouveaux lots créés sont destinés pour accueillir une résidence multifamiliale isolée de quatre (4) logements chacun.

À titre d'information, au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal, le terrain a une valeur de 613 400 $. Selon cette information, le montant des frais de parc devrait avoisiner +/-61 340$.

L'évaluation du terrain sera réalisée par un évaluateur agréé selon la valeur marchande. Le montant n'est pas encore fourni.

JUSTIFICATION

Projet d'un projet de subdivision d'un terrain existant dans le cadre aux fins de frais de parc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant approximatif à recevoir, selon le rôle foncier : 613 400$ (À titre d'information)
Valeur marchande : À évaluer par l'évaluateur (10% de frais est évalué selon la valeur marchande)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 12 mars 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-02-21
Michael LEDOUX conseiller(ere) en amenagement	Sylvain PROVENCHER Directeur DAUSE

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 40.08

2024/03/12
19:30

Dossier # : 1248522001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 $ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement. (0824-001)

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 $ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement », à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 février 2024 par sa résolution CA24 28 018;
ATTENDU le dépôt du projet de règlement à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 février 2024 par sa résolution CA24 28 018;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est recommandé:

D'adopter le règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 $ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement » - 0824-001, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

QUE ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-03-01 08:25

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1248522001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 $ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement. (0824-001)

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1248522001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 $ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement. (0824-001)

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 28 208 - Règlement autorisant un emprunt de 5 114 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments de l'arrondissement - Règlement 0820-002 (PTI 2020-2021-2022)
CA19 28 286 - Approuver le budget incluant la liste des projets du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal (1192714047).

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement à portée globale (parapluie) d'une valeur de 3 500 000 $ afin de financer les travaux de réfection des bâtiments. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, les achats de matériaux, le coût des travaux de construction et de réaménagement et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations. L'approbation du règlement d'emprunt permettra d'enclencher le processus d'appels d'offres et par la suite de procéder à l'octroi de contrats pour les programmes de réfection des bâtiments.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève utilisera le règlement d'emprunt demandé pour poursuivre la mise aux normes et l'amélioration des bâtiments de son parc immobilier.

PROGRAMME	2024	2025	2026	TOTAL
44506 - Réfection des bâtiments	1 500 $	1 500 $	1 500 $	**3 500 $**

L'arrondissement évalue que les investissements reliés à la réfection et l'entretien de ses bâtiments s'élèveront à environ 1,5M par année pour les 3 prochaines années.
La planification budgétaire déposée sera ajustée en ce sens suite à l'approbation du présent dossier décisionnel.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder vingt (20) ans conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lorsque l'autorisation ministérielle sera reçue, un avis sera publié sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement au conseil d'arrondissement du 6 février 2024;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 12 mars 2024;
- Approbation des personnes habiles à voter;
- Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'habitation (MAMH);
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-01-17
Abdallah SEDIK Agent comptable analyste	Jonathan ST-LOUIS chef(fe) de division - ressources financieres et materielles (arrondissement)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 51.01

2024/03/12
19:30

Dossier # : 1249452008

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Doug Hurley, maire d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL - Ouest-de-l'Île

De recommander au conseil d'agglomération de nommer monsieur Doug Hurley, maire d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'Île.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2024-03-01 08:26

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1249452008

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Doug Hurley, maire d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL - Ouest-de-l'Île

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme PME MTL Ouest-de-l'Île est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui promeut le développement économique local et régional de l'Ouest-de-l'Île de Montréal. Il a entre autres, le vaste mandat d'accompagner et de financer les entrepreneurs et dirigeants d'entreprises de la région. Ses services sont offerts aux entreprises des municipalités de Beaconsfield, Baie-d'Urfé, Dollard-Des-Ormeaux, Dorval, Kirkland, L'Île-Dorval, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Senneville ainsi qu'à celles des arrondissements de Lachine, de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et Pierrefonds-Roxboro.
Le conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'Île est composé de 15 administrateurs ayant le droit de vote, soit 5 administrateurs de la catégorie Élus municipaux et 10 administrateurs du milieu des affaires. Siègent également au conseil d'administration, des membres d'office, soit des maires et mairesses des villes liées et des trois arrondissements de l'ouest de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

De recommander au conseil d'agglomération de nommer le maire d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, monsieur Doug Hurley, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'Île.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-02-23
Renee Paule LORISTON Analyste de dossiers	Edwige NOZA Secrétaire d'arrondissement